

BUREAU DE L'ÉGALITÉ

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 79 00
f +41 32 420 79 01
egalite@jura.ch

Fonds de formation

6^{ème} édition, mai 2012

Sommaire

Soutien de l'Etat	1
Soutien des communes.....	2
Soutien du chômage	3
Soutien d'organismes privés	4
<i>Fonds de bourses jurassien et biennois.....</i>	<i>4</i>
<i>Fondation Giuseppe Motta.....</i>	<i>5</i>
Fonds destinés à des groupes de bénéficiaires particuliers	6
<i>Fédération suisse des familles monoparentales</i>	<i>6</i>
<i>Fondation des écoles privées suisses.....</i>	<i>6</i>
Fonds destinés aux femmes	7
<i>Fondation des bourses de l'Association suisse des femmes diplômées des Universités</i>	<i>7</i>
<i>Fonds de bourses pour femmes</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Programme Marie Heim-Vögtlin.....</i>	<i>8</i>
<i>Zonta-Club Delémont.....</i>	<i>8</i>
Fonds destinés aux jeunes.....	9
<i>Fondations Billeux-Faber et Sébastien-Augustin Béchaux.....</i>	<i>9</i>
<i>Fondation Marie Berret</i>	<i>9</i>
<i>Fondation Henriette Nicolet-Burgagni</i>	<i>9</i>
<i>Fondation Jean Armand Sunier</i>	<i>10</i>
<i>Fondation Pestalozzi</i>	<i>10</i>
<i>Pro Juventute</i>	<i>11</i>
Autres	12

Cette brochure s'adresse aux adultes qui souhaitent mettre à jour leurs compétences professionnelles, entreprendre ou achever des études, acquérir une nouvelle formation, etc. Elle recense les noms et adresses de divers organismes susceptibles de leur fournir une aide financière.

SOUTIEN DE L'ÉTAT

La Constitution jurassienne reconnaît le droit à la formation (art. 40) et prévoit que l'Etat et les communes facilitent la fréquentation des écoles et des universités, ainsi que la formation professionnelle en général. Toute personne qui remplit les conditions fixées par la législation a droit au soutien financier de l'Etat si elle en fait la demande.

L'aide publique, sous forme de bourses ou de prêts remboursables, est accordée aux élèves, apprenti·e·s et étudiant·e·s qui fréquentent des écoles publiques ou privées reconnues par le Canton ou par la Confédération. De plus, quelle que soit la situation financière de la requérante ou du requérant, « les écolages d'établissements de formation sis hors du Canton sont pris en charge par l'Etat » (art. 2 de la loi sur les bourses et prêts d'études).

Le cercle des bénéficiaires comprend : les citoyen·ne·s suisses, les étrangères et les étrangers titulaires d'un permis d'établissement ou bénéficiant d'une autorisation de séjour (permis B) depuis plus de trois ans ainsi que les réfugié·e·s et apatrides qui sont au bénéfice du droit d'asile en Suisse.

L'Etat soutient également les adultes. La loi sur les bourses et prêts d'études stipule en effet que, pour autant que la requérante ou le requérant ait moins de cinquante ans, « des subsides peuvent être alloués pour une deuxième formation après obtention d'un premier certificat professionnel reconnu » (art. 5a). De même, « des subsides peuvent être accordés pour les reconversions professionnelles imposées par le marché du travail ou par d'autres raisons de force majeures » (art. 6).

République et Canton du Jura
Section des bourses et des
prêts d'études
Rue du 24-Septembre 2
2800 Delémont
032 420 54 40
bourses@jura.ch
www.jura.ch

Tous les renseignements utiles pour déposer une demande de bourse ou de prêt se trouvent sur le site internet du Canton. Il faut toutefois veiller à respecter les délais de la procédure.

La Section des bourses et prêts d'études est à disposition pour fournir toute précision souhaitée : ayants droits, principes de calcul, durée de l'aide, etc.

SOUTIEN DES COMMUNES

Plusieurs communes jurassiennes octroient également des bourses en complément des subsides cantonaux. Prière de se renseigner auprès du secrétariat communal du lieu de domicile.

SOUTIEN DU CHÔMAGE

Si les qualifications professionnelles d'une chômeuse ou d'un chômeur ne sont pas ou plus en adéquation avec les besoins du marché du travail, l'assurance-chômage peut offrir divers types d'aides :

- **les allocations de formation**

Elles permettent, sur une durée maximale de trois ans, d'acquérir une formation de base ou de mettre à jour une formation devenue obsolète. En d'autres termes, elles rendent possible l'obtention d'un CFC par le biais d'un apprentissage.

Conditions : être âgé·e de 30 ans au moins, être au chômage et inscrit·e à l'ORP, avoir déposé une demande en collaboration avec la future entreprise formatrice et avoir obtenu l'aval de l'ORP.

- **les allocations d'initiation au travail**

Elles peuvent être versées lorsqu'une initiation spéciale est nécessaire pour être en mesure de fournir les prestations exigées par l'employeuse ou employeur et se limite à six mois.

Elles constituent une aide précieuse pour une future embauche.

Les Offices régionaux de placement proposent une palette d'autres mesures visant à la réinsertion de la travailleuse ou du travailleur sur le marché de l'emploi, y compris le paiement de certains cours. Les demandes sont traitées individuellement et il est nécessaire d'en discuter avec une conseillère ou un conseiller.

ORP Delémont
Rue de la Jeunesse 1
2800 Delémont
032 420 88 30
orp.delemont@jura.ch

ORP Porrentruy
Av. Cuenin 15
2900 Porrentruy
032 420 39 40
orp.porrentruy@jura.ch

ORP Franches-Montagnes
Rue Bel-Air 5
2350 Saignelégier
032 420 47 30
orp.saignelegier@jura.ch

www.espace-emploi.ch

SOUTIEN D'ORGANISMES PRIVÉS

Il existe de nombreuses fondations, associations, etc. qui sont prêtes à contribuer au financement d'une formation. Les montants qu'elles peuvent engager dans de tels projets de soutien sont toutefois très variables.

Fonds de bourses jurassien et biennois

c/o M ^{me} Marielle RAVAL-BERDAT Rue Beauregard 9 2740 <u>Moutier</u> 032 493 15 58 www.fbjb.ch

Le Fonds de bourses accorde des subsides ou des prêts sans intérêts :

- aux jeunes gens capables d'acquérir une formation complète, mais dont les ressources familiales sont insuffisantes,
- aux personnes ayant acquis une formation initiale mais qui, pour un cas de force majeure, doivent entreprendre une nouvelle formation,
- aux adultes déjà bénéficiaires d'une formation reconnue qui, pour des raisons familiales ou de santé, étaient sortis de la vie professionnelle et souhaitent s'y réintégrer après requalification.

Les bénéficiaires du Fonds de bourses proviennent du Jura bernois, du canton du Jura et de la région de Bienne.

Fondation Giuseppe Motta

% M. Roberto PESTONI
Stradun 60
6513 Monte Carasso
robertopestoni@bluewin.ch
www.fondazionegiuseppemotta.ch

La Fondation octroie des bourses à des citoyen-ne-s suisses ainsi qu'à des étrangères et étrangers titulaires d'un permis C pour suivre une formation de base (écoles post-obligatoires jusqu'à la maturité ou apprentissage).

Peut bénéficier de l'aide de la Fondation aussi bien un-e jeune à sa sortie de l'école obligatoire qu'un-e adulte qui n'aurait pas de formation de base ou qui aurait besoin d'une deuxième formation (après avoir été parent au foyer, par exemple, ou avoir travaillé en tant qu'ouvrière ou ouvrier non qualifié-e, ou encore après avoir épuisé les prestations sociales).

Fonds destinés à des groupes de bénéficiaires particuliers

Fédération suisse des familles monoparentales

Bureau romand
Rue du Conseil-Général 12
Case postale 1265
1227 Carouge
022 342 33 40
info@svamv.ch
www.svamv.ch

La FSFM, en tant qu'organisation faîtière des familles monoparentales, soutient les parents élevant seuls leur(s) enfant(s). Elle leur apporte une aide concrète, qui peut prendre la forme d'une bourse.

Fondation des écoles privées suisses

% Fédération suisse des écoles privées
Hotelgasse 1
3011 Berne
Case postale 316
3000 Berne 7
031 328 40 50
info@swisschools.ch
www.swisschools.ch

La Fondation a pour but d'octroyer des allocations d'études uniques (et non de véritables bourses) à des élèves étudiant dans des établissements de formation affiliés à la Fédération suisse des écoles privées.

Fonds destinés aux femmes

Fondation des bourses de l'Association suisse des femmes diplômées des Universités

c/o M^{me} Cécile RICHENBERGER REEVES
Av. de la Condémine 18
1814 La Tour-de-Peilz
info@unifemmes.ch
www.unifemmes.ch

La Fondation vise à soutenir, par des bourses, des subventions ou des prêts, les femmes universitaires dans leur formation continue. Elle favorise les candidates susceptibles de se lancer dans une carrière académique.

Programme Marie Heim-Vögtlin

% Fonds national suisse de la recherche scientifique
Wildhainweg 3
Case postale 8232
3001 Berne
031 308 22 22
mhv@snf.ch
www.snf.ch

Les subsides MHV sont destinés à des candidates hautement qualifiées (licence, maîtrise ou doctorat) et permettent aux bénéficiaires d'effectuer un projet de recherche.

Le Programme s'adresse à des chercheuses qui ont dû interrompre ou réduire leur activité de recherche pour des raisons familiales (naissance d'enfant(s), etc.).

Zonta-Club Delémont

% M^{me} Jocelyne IMHOF
Plein Soleil 6
2740 Moutier
032 493 28 24
jocelyne.imhof@bluewin.ch
www.zonta.ch/Delemont

Le Zonta International compte, parmi ses objectifs, celui d'améliorer le statut juridique, politique et professionnel de la femme. Dans ce cadre-là, le Club de Delémont peut octroyer de petits montants en faveur des femmes en réinsertion professionnelle, uniquement sur demande écrite à la présidente.

Fonds destinés aux jeunes

Fondations Billeux-Faber et Sébastien-Augustin Béchaux

% M^{me} Agnès FARINE
Rue de Tarascon 21
2900 Porrentruy
032 466 57 15

Les deux fondations souhaitent offrir un soutien allant de 200 à 800 francs aux jeunes apprenti·e·s ajoulot·e·s de condition modeste.

Fondation Marie Berret

% M. Claude CHÈVRE
Rue de l'Étang 20e
2800 Delémont
032 422 97 04

La Fondation apporte des aides financières aux apprenti·e·s de moins de 25 ans et de condition modeste, de confession catholique-romaine, habitant les districts des Franches-Montagnes ou de Porrentruy, et effectuant un apprentissage d'un métier reconnu par le Service des arts et métiers et du travail. Les montants alloués vont de 300 à 500 francs.

Fondation Henriette Nicolet-Burgagni

Sous Maichereux 20
2800 Delémont
032 423 21 52
contact@fhnb.ch
www.fhnb.ch

La Fondation apporte des subsides aux étudiant·e·s du canton du Jura en fonction de la situation financière de la personne en formation, sans distinction de sexe, de religion et d'âge.

Fondation Jean Armand Sunier

Route du Bugnon 37
1752 Villars-sur-Glâne
026 401 00 21
jean.sunier@fondation-
jeansunier.ch
www.fondation-jeansunier.ch

La Fondation fournit une aide financière aux jeunes orphelin·e·s en apprentissage ou en études supérieures.

Fondation Pestalozzi

Fraumünsterstrasse 17
Case postale 2684
8022 Zurich
044 210 40 80
office@pestalozzi-stiftung.ch
www.pestalozzi-stiftung.ch

La Fondation aide les jeunes issus de régions montagneuses ou de contrées reculées de Suisse qui n'ont pas encore atteint l'âge de 30 ans. Son soutien financier peut prendre la forme d'une bourse, d'un prêt spécial ou d'un prêt sans intérêts.

Pro Juventute

Secrétariat du district de Delémont
% M^{me} Jacqueline BERNASCONI
Rue Abbé Grégoire Joliat 1
2852 Courtételle
032 422 59 11
delemont@proju-arc.ch

Secrétariat du district de Porrentruy
% M^{me} Chantal FALBRIARD
Chemin de l'Etang 62F
2943 Vendlincourt
032 474 40 37
porrentruy@proju-arc.ch

Secrétariat du district des Franches-Montagnes
% M. Jean-Claude ROSSINELLI
2714 Les Genevez
032 484 96 57
franchesmontagnes@proju-arc.ch

www.projuventute.ch

Tous les enfants et jeunes vivant en Suisse, indépendamment de leur nationalité, peuvent bénéficier du fonds d'aide de Pro Juventute lorsqu'ils se trouvent dans une situation de crise. Il peut leur permettre, par exemple, d'achever leur formation.

Les demandes sont à remettre au secrétariat de district local.

Pro Juventute soutient particulièrement les orphelin·e·s de père et/ou de mère en situation financière difficile jusqu'à la fin de leur première formation ou jusqu'à 25 ans révolus. Dans ce cas, les moyens nécessaires sont mis à disposition par l'AVS.

Autres

Selon la situation, certains clubs service de la région sont aussi prêts à entrer en matière pour un soutien, financier ou autre. Bien que ces organisations – qui œuvrent souvent dans la discrétion – ne figurent pas dans cette brochure, il peut être utile de prendre contact avec elles.

Dans la région, on recense, en plus du Zonta Club (p. 8), le Kiwanis, le Lions Club, le Rotary et la Table Ronde.

Le CyberQAR (questions-adresses-réponses), mis à disposition par le Bureau de l'égalité, fournit des informations et adresses complémentaires : www.jura.ch/qar.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes
Rue du 24-Septembre 2
2800 Delémont
032 420 79 00
egalite@jura.ch
www.jura.ch/ega

Edition de mai 2012